



- PROGRAMME FORMATION NIVEAU 3 – MAITRISE - DEROULEMENT ET CONTENU DE LA FORMATION

(Arrêté du 12 Décembre 2008 pris pour l'application de l'article R. 1311-3 du code de la santé publique)

Cette formation fixe les conditions de la pratique du maquillage permanent (dermopigmentation)

La formation est d'une durée de 21 heures réparties sur 3 jours consécutifs.

La formation comporte deux modules distincts :

- Un module théorique qui se déroule sur trois matinées (3 unités)
- Un module pratique qui se déroule sur trois après-midi (4 unités)

MODULE DE FORMATION THEORIQUE - 3 UNITÉS

UNITÉ 1 : MATERIEL PROFESSIONNEL

- Connaitre et utiliser les différents types de dermographes
- Connaitre les différentes configurations d'aiguilles et leur spécificité
- Choix du module à utiliser en fonction des techniques

UNITÉ 2 : COLORIMETRIE ET PIGMENTS

- Rappel des bases colorimétriques et morphologiques en fonction des spécificités des techniques
- Les différents types de peau, de forme de visage
- Le vieillissement de la couleur
- Choix du pigment à utiliser en fonction des techniques et de la carnation de la peau d'une cliente

UNITÉ 3 : PRESENTATION DE TECHNIQUES EXCLUSIVES DE MAUD MAQUILLAGE PERMANENT

- Présentation en vue de l'acquisition des techniques du « Hairstroke® » by Maud » et/ou du « Shader® » by Maud
- Présentation en vue de l'acquisition des techniques du « Candy Lips® » by Maud et/ou du « Fresh Lips® » by Maud ou du « Magic 'Lips® » by Maud
- Présentation en vue de l'acquisition des techniques du « Cat-Eyes® » by Maud et/ou du « Lash-Liner® » by Maud



- PROGRAMME FORMATION NIVEAU 3 – MAITRISE - DEROULEMENT ET CONTENU DE LA FORMATION

(Arrêté du 12 Décembre 2008 pris pour l'application de l'article R. 1311-3 du code de la santé publique)

MODULE DE FORMATION PRATIQUE - 4 UNITÉS

UNITÉ 4 : ACCUEIL DE LA MODELE/ SOINS PREALABLES A LA DERMOPIGMENTATION

- Contres indications, explications et recueillement du consentement éclairé
- Prise en compte des remarques de la cliente / du modèle
- Épilation des zones concernées
- Atelier maquillage : présentation du tracé retenu, de la couleur choisie
- Prise de photographies avant et après intervention
- Recommandation des soins post maquillage permanent

UNITÉ 5 : PRATIQUE / LES SOURCILS SUR MODELE

- Démonstration
- Simulation
- Réalisation

UNITÉ 6 : PRATIQUE / LA BOUCHE SUR MODELE

- Démonstration
- Simulation
- Réalisation

UNITÉ 7 : PRATIQUE / L'EYE-LINER SUR MODELE

- Démonstration
- Simulation
- Réalisation



- PROGRAMME FORMATION NIVEAU 3 – MAITRISE - PROGRAMME DETAILLE ET HORAIRES

(Arrêté du 12 Décembre 2008 pris pour l'application de l'article R. 1311-3 du code de la santé publique)

MODULE DE FORMATION THEORIQUE ET PRATIQUE - 7 UNITÉS

JOUR 1 (7 HEURES) LES SOURCILS

10h00 – 10h30	Début de la formation Présentation des stagiaires et de la formatrice Présentation de la formation Essai et choix parmi les différentes machines de la gamme MMP (UNITÉ 1) Explication et choix des aiguilles et du pigment à utiliser (UNITÉS 1/2)
10h30 – 11h00	Présentation animée en vue de l'acquisition des techniques exclusives des sourcils (UNITÉ 3)
11h00 – 11h30	Vidéo d'une réalisation exécutée par une professionnelle (UNITÉ 3)
11h30 – 13h00	Démonstration live de la technique exclusive du « Hairstroke® » sur modèle par MAUD
13h00 – 14h00	Pause déjeuner
14h00 – 18h00	Accueil et gestion des modèles/ Soins Préalables à la dermopigmentation (UNITÉ 4) Pratique sur deux modèles* par la stagiaire (UNITÉ 5)

JOUR 2 (7 HEURES) LA BOUCHE

10h00 – 10h30	Explication et choix des aiguilles et du pigment à utiliser (UNITÉS 1/2)
10h30 – 11h00	Présentation animée en vue de l'acquisition des techniques exclusives des sourcils. (UNITÉ 3)
11h00 – 11h30	Vidéo d'une réalisation exécutée par une professionnelle (UNITÉ 3)
11h30 – 13h00	Démonstration live de la technique exclusive du « Candy Lips® » sur modèle par MAUD
13h00 – 14h00	Pause déjeuner
14h00 – 18h00	Accueil et gestion des modèles/ Soins Préalables à la dermopigmentation (UNITÉ 4) Pratique sur deux modèles* par la stagiaire (UNITÉ 6)

JOUR 3 (7 HEURES) LES YEUX

10h00 – 10h30	Explication et choix des aiguilles et du pigment à utiliser (UNITÉS 1/2)
10h30 – 11h00	Présentation animée en vue de l'acquisition des techniques exclusives des sourcils. (UNITÉ 3)
11h00 – 11h30	Vidéo d'une réalisation exécutée par une professionnelle (UNITÉ 3)
11h30 – 13h00	Démonstration live de la technique exclusive du « Cat Eyes® » sur modèle par MAUD



13h00 – 14h00	Pause déjeuner
14h00 – 17h00	Accueil et gestion des modèles/ Soins Préalables à la dermopigmentation (UNITÉ 4) Pratique sur deux modèles* par la stagiaire (UNITÉ 7)
17h00 – 18h00	Évaluation et validation des acquis de la formation Évaluation du stagiaire et bilan, remise des attestations de présence, du certificat de participation

** en fonction du niveau des stagiaires, la formatrice se réserve le droit de réduire la pratique à un modèle, au lieu de deux.*



- PROGRAMME FORMATION NIVEAU 3 – MAITRISE -

(Arrêté du 12 Décembre 2008 pris pour l'application de l'article R. 1311-3 du code de la santé publique)

L'action de formation a pour objectifs :

- Accroître les connaissances des stagiaires dans les techniques exclusives du Maquillage permanent et obtenir des astuces inédites exclusivement réservées à celles-ci.
- Approfondir les connaissances des participants concernant la colorimétrie
- Les participants seront capables d'appliquer ces techniques dans leur pratique professionnelle.

Prérequis et public visé et niveau des connaissances préalablement nécessaire :

Afin de suivre au mieux l'action de formation susvisée et obtenir la ou les qualifications auxquelles elle prépare, l'établissement est informé qu'il est nécessaire de posséder avant l'entrée en formation, le niveau de connaissance suivant : Une bonne maîtrise du maquillage permanent et une pratique régulière.

Moyens pédagogiques, techniques et modalités de contrôle des connaissances :

- Support écrit remis à chaque stagiaire
- Animation PowerPoint projetée sur écran LCD
- Démonstration en directe des techniques enseignées
- Poste de travail complet avec appareil et consommables à disposition
- Évaluation des connaissances acquises lors de la formation par contrôle de la technique sur modèles ou en workshop.

Moyens permettant d'apprécier les résultats de l'action :

Grille d'évaluation et travaux pratiques.

Sanction de la formation :

En application de l'article L.6353-1 du Code du travail, une attestation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action et les résultats de l'évaluation des acquis de la formation sera remise au stagiaire à l'issue de la formation.

Moyens permettant de suivre l'exécution de l'action :

États d'émargement signés par le stagiaire et le formateur et par demi-journée de formation.